



# GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE :

## La CGT a rencontré l'ARS

Suite à la signature de la convention du GHT de la Haute-Garonne et du Tarn Ouest par les directions de nos hôpitaux fin juin 2016, la CGT a pris RDV avec l'ARS.

**Mardi 11 octobre**, une délégation constituée de représentants des syndicats CGT des hôpitaux de LUCHON, St-GAUDENS, MURET, MARCHANT, LAVAUUR et du CHU de TOULOUSE a rencontré le délégué territorial ARS de la Haute-Garonne ainsi que le chargé du suivi des GHT pour l'ARS de la région OCCITANIE -Pyrénées – Méditerranée.

3 thèmes principaux ont été abordés dans une entrevue qui a duré près de 3 heures :

✓ Le projet médical partagé :

Chacun des syndicats a pu exprimer ses revendications, ses priorités concernant son établissement en partant de l'état des lieux. Les conséquences au quotidien des mesures d'économie qui sévissent partout ont été largement exposées.

Nous avons tenté de faire entendre à nos interlocuteurs que, sans moyens supplémentaires, cette nouvelle organisation n'améliorera ni nos conditions de travail ni l'offre de soins ni la prise en charge des patients. Il ne s'agira que d'un dispositif de plus pour gérer la pénurie.

**Pour le CH Lavaur**, nous avons largement insisté sur l'effet délétère du sous financement inacceptable de la psychiatrie. Il pénalise lourdement le CH Lavaur. Autre point le développement attendu de la Chir ambu. Il serait temps de lever le ou les obstacles au décollage de cette activité.

✓ Les ressources humaines :

La délégation CGT a exigé qu'il n'y ait pas de recours à la mobilité imposée au sein du GHT et que cela soit acté dans la convention. Les représentants de l'ARS se sont contentés de rappeler le décret. Or celui-ci mentionne que le chef d'un pôle inter-établissement aura en charge son organisation et « *l'affectation des ressources humaines en fonction des nécessités et des lieux de réalisation de l'activité...* ». Même s'il est écrit que « *Cette organisation tient compte des nominations des personnels dans chaque établissement...* », rien ne garantit à ce jour dans la convention signée qu'il n'y aura pas recours à la mobilité forcée.

✓ Le dialogue social :

Une contribution CGT sur l'organisation de la Conférence de Dialogue social a été remise à l'ARS. Elle précise, entre autres, que cette conférence ne doit en aucun cas se substituer aux instances des hôpitaux du groupement, qu'elle doit rester un organe de concertation et d'information. Sa composition doit impérativement prendre en compte les résultats des élections professionnelles.

En conclusion, peu de dialogue possible avec une ARS qui se borne à appliquer les consignes ministérielles et à faire la promotion des GHT tout en renvoyant les responsabilités sur les établissements.

La CGT reste mobilisée, attentive et décidée à défendre le Service Public de Santé ainsi que les agents qui le font vivre.

**CONTINUONS LA LUTTE  
LE MARDI 8 NOVEMBRE !**